

Fadina TO IRE BURE-S

Chaumont, le 1 & AVR. 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 mars 2015 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du Groupement, le 16 mars 2015 à 16h00, au conseil général de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (4)

M. Bruno SIDO, Président,

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Conseillère Générale du Canton de Saint-Dizier

Centre,

M. Jean-Paul BAILLET, ANDRA – Directeur Général Adjoint,

M. Michel BOULLEE, Maire de Suzannecourt.

Membres excusés et représentés (1)

M. Laurent GOUVERNEUR, Maire de Montreuil sur Blaise,

Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (1)

M. Stéphane MENETRIER, Représentant la DIRECCTE Champagne-Ardenne.

Participaient également (12)

M. Olivier INVERNIZZI, DDFiP de la Haute-Marne – Responsable du pôle

gestion publique,

M. Nicolas SERRAND, DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL,

Mme Floriane BARTHELEMY, Préfecture de la Haute-Marne – Chef de bureau de

la coordination et du développement du territoire,

Mme Elisabeth DA-SILVA PINTO Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de la

coordination et du développement du territoire,

Mme Marie-France ELMERICH, Agent Comptable du GIP Haute-Marne,

M. Bruno FREDET, EDF - Directeur Développement Economique

Haute-Marne et Meuse,

M. Marc LEBRUN, AREVA – Responsable Accompagnement

Economique du Laboratoire Bure-Saudron,

M. Thierry PUSSIEUX, CEA – Chef de Projet Valorisation,

M. Jean MASSON, Directeur GIP Haute-Marne,

M. Eric LAFON, Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,

Mme Maryse CHARPENTIER, Chargée des Politiques Contractuelles et des

Partenariats GIP Haute-Marne,

Mme Stéphanie PROBERT, Responsable Administratif GIP Haute-Marne.

Quatre membres sont présents, un est représenté et un excusé ayant donné un pouvoir non nominatif soit six voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil Grenzett ministration pouvoir non nominatif soit six voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil Grenzett ministration pouvoir non nominatif soit six voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil Grenzett ministration pouvoir non nominatif soit six voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil de la cons

Monsieur le Président indique que les dotations du GIP sont maintenues pour 2015 et 2016 à leur niveau de 2014, soit 29 M€. Cette décision a été prise dans le cadre d'un amendement gouvernemental pris en projet de Loi de Finances rectificative pour 2014.

EDF, AREVA et le CEA, ont proposé de réduire les dotations des GIP pour envisager d'autres modalités d'actions.

Monsieur le Président se dit ouvert à la réflexion et à l'expérimentation. Mais les ressources des GIP ne peuvent pas être brutalement coupées sans mettre en danger les capacités d'investissements des collectivités et des entreprises du territoire.

Le Gouvernement a donné un soutien explicite quant aux maintiens des dotations GIP.

Mme ROYAL, Ministre de l'Environnement, a confirmé toute l'importance qu'elle accordait à CIGEO dans le cadre des débats au Sénat sur la Loi de Transition énergétique.

Auparavant, lors des débats sur la Loi NOTRe, Mme LEBRANCHU, Ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, avait assuré que les GIP seraient épargnés par la réforme des collectivités locales. Il est important que le groupement conserve toute sa capacité à agir et toute son autonomie. L'autonomie du GIP est un bien précieux pour le territoire et ceux qui s'y investissent, élus ou chefs d'entreprises.

Ce conseil d'administration est aussi l'occasion de faire un point sur Haute-Marne Fonds Propres. Une réflexion à ce sujet devra être menée cette année sur cet outil créé avec l'appui de l'IRPAC

Depuis trois ans, Haute-Marne Fonds Propres a pris cinq participations, deux ont connu des déboires, trois prospèrent.

- Pâtes de Reims à Saint-Dizier, production de pâtes fraiches,
- Le Pelican, société chaumontaise de e-commerce de décoration.

Ces deux sociétés ont connu des difficultés qui les ont conduites à la cessation de paiement, puis à la liquidation.

Par ailleurs, Haute-Marne Fonds Propres s'est impliqué auprès de trois sociétés industrielles :

- Chesneau SAS, polissage à Sarrey,
- UFM Permec, usinage à Eurville-Bienville,
- et Aciéries Hachette & Driout à Saint-Dizier.

Cependant, depuis un an, Haute-Marne Fonds Propres n'a plus pris de nouvelles participations. Le climat des affaires explique largement l'attentisme des dirigeants de PME.

De plus, la nouvelle réglementation relative au capital risque (ordonnance n°2013-676 transposant la directive AIFM) a contraint l'IRPAC à adosser tous les fonds qu'elle gérait à une société de gestion plus importante et dotée des outils de contrôle réglementaire. Cette société de gestion est UI Gestion.

Comme annoncé il y a un an, l'activité du GIP est revenue à des niveaux plus conformes à ses recettes.

Pour mémoire en 2012 et 2013, le GIP Haute-Marne a connu un niveau d'activité exceptionnel avec 93 M€ de financements accordés en 2 ans. Le niveau des aides accordées en 2014 est moindre, 25 M€, mais il est conforme aux marges de manœuvre dont dispose le groupement.

Pourtant, le GIP n'a pas resserré ses critères d'attribution. Ce sont les projets qui, en raison de la crise, se sont raréfiés.

C'est tout particulièrement vrai des projets des PME qui reculent de 60%.

En conclusion, Monsieur le Président remercie les conseillers généraux qui ont œuvré pour et avec le GIP.

Il félicite tout particulièrement Antoine ALLEMEERSCH, Vice-Président depuis l'origine du GIP Haute-Marne.

Décisions du conseil d'administration

<u>Budgets 2016 à 2018 de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes</u> (15-01)

L'UTT souhaiterait pouvoir continuer à inscrire son développement dans une vision à trois ans et propose au GIP de poursuivre son soutien dans un cadre triennal. Le GIP soutiendrait l'UTT par une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement d'un montant de 400.000 € maximum chaque année, le GIP étant destinataire, à chaque fin d'exercice, du bilan des actions menées.

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 200.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Le conseil d'administration se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le soutien financier du GIP Haute Marne à l'antenne nogentaise de l'UTT pour les trois années 2016, 2017 et 2018, et accorde une dotation d'un montant maximum de 400.000 € par an (soit 1.200.000 € au total) pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT dont le budget prévisionnel, hors coûts pris en charge par le siège troyen, est de 1.077.782 € par an (37 %).

Accès à la zone Syndièse du CEA - Aménagement de la RD 175 entre la RD 60 et le massif boisé à Saudron (15-02)

L'unité pilote Syndièse se situe sur une section de la RD 175 au nord-ouest de Saudron.

Le conseil général en charge du réseau routier souhaite procéder à l'aménagement de la RD 175 entre la RD 60 au centre du village de Saudron et le massif boisé communal.

Pour ce faire, l'EPCI prévoit l'élargissement de la chaussée à 6 m et la mise en œuvre d'une structure de chaussée afin d'assurer sa mise hors gel.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité au titre de l'action 15-28 "territoires les plus concernés – comité de haut niveau", d'acter une aide de 80%, dans la limite de 1.666.666 €, pour le projet d'aménagement de la RD 175, entre la RD 60 et le massif boisé à Saudron, estimé à 2.083.333 € HT et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du conseil général.

<u>Travaux d'aménagement de l'avenue Turenne à Langres (15-03)</u>

L'avenue Turenne se situe sur l'axe nord-sud de la traversée de Langres. Elle se poursuit au nord par l'avenue Jean-Ernest Darbot et dans sa partie sud par celle du 21^{ème} RI.

Connectée à la RN 19, elle constitue l'artère principale qui supporte le flux du trafic entre les deux sorties de l'autoroute (Langres nord et Langres sud) et les convois exceptionnels, soit, au quotidien, plusieurs dizaines de milliers de véhicules (jusqu'à 1.700 pour certaines heures).

La réhabilitation de la Citadelle en nouveau quartier urbain a obligé la ville à repenser l'aménagement urbain lié à cette voirie.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité au titre de l'action 15-40 "Programmes routiers stratégiques", d'acter une aide de 30%, dans la limite de 286.380 €, pour le projet d'aménagement de l'avenue Turenne à Langres, estimé à 954.600 € HT et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du conseil général.

Réseau de chaleur de Saint-Dizier (15-04)

La Ville de Saint-Dizier a confié à la société COFELY Services, dans le cadre d'une délégation de service public, l'installation d'une chaudière biomasse et d'un réseau de chaleur à Saint-Dizier.

Le futur réseau de chaleur alimentera le quartier du Vert-Bois comprenant les logements de l'office public de l'habitat ainsi que de nombreux bâtiments et équipements publics. Le raccordement de quelques nouveaux abonnés va engendrer plusieurs extensions structurantes au réseau de chaleur : des logements privés, des logements de l'office d'HLM, le centre nautique, le centre hospitalier Geneviève de Gaulle, le collège Anne Frank et le lycée Saint Exupéry, ainsi que le quartier de Gigny et l'hôpital André Breton.

Le process bois sera d'une puissance totale de 11.000 kW, composé de deux chaudières biomasse (l'une de 6.600 kW, l'autre de 3.400 kW) et d'un condenseur de 1.000 kW. La biomasse doit pouvoir couvrir 77 % des besoins totaux en énergie.

En conséquence, le GIP Haute-Marne, qui n'a compétence que sur les réseaux de chaleur biomasse, applique une réduction de la base de calcul à hauteur de 77 % du coût total de $13.816.456 \in HT$, soit $10.638.671 \in HT$. L'aide sera notifiée et liquidée sur la base du coût global.

Le conseil d'administration se prononce à l'unanimité, au titre de l'action 15-05 "production d'énergie à partir de la biomasse - privé", sur une intervention du GIP Haute-Marne dans le cadre de l'installation d'une chaudière biomasse et d'un réseau de chaleur à Saint-Dizier, portée par COFELY Services, à travers un financement limité à 2.127.734 €, représentant 15 % du montant total des travaux de 13.816.456 € HT (soit 20 % de la base de calcul).

<u>Unités de méthanisation du GAEC de l'Ecluse à Hâcourt et du GAEC Morlot à Soulaucourt-sur-Mouzon – Réexamen</u> (15-05)

Le groupement a été sollicité en 2014 dans le cadre de deux projets de création d'unités de méthanisation : l'un par le Gaec de l'Ecluse à Hâcourt et l'autre par le Gaec Morlot à Soulaucourt sur-Mouzon.

Ces projets allient le retraitement des déchets agricoles avec la production d'énergie électrique et de chaleur et d'engrais plus facilement assimilables par les cultures.

Le procédé conduit à une amélioration de l'impact environnemental des exploitations (limitation de risques de lixiviation de l'azote, de production de gaz à effet de serre), des intérêts économiques (azote généré plus facilement assimilable par les cultures, moins d'intrants organiques de synthèse, revente d'énergie produite) et un intérêt territorial (création d'emploi, désodorisation des effluents).

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2014, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'est prononcé sur l'attribution des aides suivantes :

- 4 % dans la limite de 50.000 € en faveur du projet d'unité de méthanisation du Gaec de l'Ecluse à Hâcourt dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1.122.304 € HT,
- 4 % dans la limite de 50.000 € en faveur du projet d'unité de méthanisation du Gaec Morlot situé à Soulaucourt-sur-Mouzon dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1.200.903 € HT.

Ces deux projets devaient bénéficier, initialement, de fonds FEADER qui n'ont pu être mobilisés. Le GIP Haute-Marne est sollicité pour porter sa participation financière à 100.000 € pour chaque projet.

Le plan de financement prévisionnel serait dorénavant le suivant :

	ECLUSE		MORLOT	
	Montant	Taux	Montant	Taux
FREC (Région)	61 000	5 %	45 000	4 %
ADEME	139 000	12 %	105 000	9 %
GIP	100 000	9 %	100 000	8 %
Total subventionnable	1 122 3	04	1 200 9	03

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, d'accorder une aide de :

- 9 % dans la limite de 100.000 € au projet d'unité de méthanisation du Gaec de l'Ecluse à Hâcourt, dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1.122.304 € HT,
- 8 % dans la limite de 100.000 € au projet d'unité de méthanisation du Gaec Morlot situé à Soulaucourt-sur-Mouzon, dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1.200.903 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé à 16h30, la séance est levée.

Le Président

Bruno SIDO

REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

LE 16 AVR. 2015

	CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 MARS 2015	N°15-01
OBJET:	Budgets 2016 à 2018 de l'antenne haut-marnaise de l'Un Troyes	iversité de Technologie de

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

I – Financement de l'antenne nogentaise de l'UTT, par le GIP Haute-Marne, de 2011 à 2015

Le conseil d'administration du 19 avril 2010 a approuvé une première convention de financement de l'antenne haut-marnaise de l'Université de Technologie de Troyes (UTT).

Cette convention liant l'UTT, le SYMTEC, le conseil régional de Champagne-Ardenne et le GIP Haute-Marne n'a pas été signée faute d'approbation par la Région.

L'UTT a néanmoins tenu ses engagements en ouvrant en septembre 2011 son antenne universitaire avec la formation d'ingénieurs en alternance dans le domaine des matériaux, avec une première promotion de 18 étudiants.

Le soutien financier apporté, à ce jour, par le GIP Haute-Marne, en faveur de l'antenne nogentaise de l'UTT, se récapitule comme suit :

Année	Montant maximum octroyé	Date de décision en conseil d'administration	Nature du soutien
2011	400 000 €	19 avril 2010	phase de lancement et de création de l'antenne, premiers frais des équipes en place à Nogent et premiers investissements
2012	400 000 €	5 juillet 2012	fonctionnement et investissement de l'antenne
2013 2014 2015	400 000 € 400 000 € 400 000 €	7 octobre 2013	Fonctionnement et investissement de l'antenne
TOTAL	2 000 000 €		

II – Bilan de l'activité de l'antenne de l'UTT après trois années universitaires

a) L'enseignement

Depuis septembre 2011, l'intérêt suscité par la formation « mécanique et matériaux » par apprentissage confirme la pertinence de cette démarche.

La première promotion comptait 18 étudiants, la seconde 24, la troisième 26 et 31 apprentis ont été admis en première année lors de la rentrée 2014.

L'expérience issue des 81 apprentis actuellement en poste met en évidence l'adaptabilité de ceux-ci dans des environnements très différents, pour des missions très variées.

b) La recherche

Un laboratoire dans les domaines de «l'ingénierie des surfaces à partir de technologies en phase vapeur» (CVD) a été mis en place à Nogent. Il s'agit d'une antenne de l'Institut Charles Delaunay-Lasmis, laboratoire des systèmes mécaniques et d'ingénierie simultanée.

Ce laboratoire a pour objectif de développer des procédés et des matériaux génériques pour l'énergie et dans les domaines de l'outillage, en relation avec le tissu industriel local. Un rapprochement est également en cours avec le CRITT-MDTS présent sur le site du pôle technologique de Nogent, qui va céder, à l'UTT, un réacteur de dépôts.

L'antenne de l'UTT a par ailleurs intégré des équipements d'élaboration basés sur des technologies assistées plasma.

La fin de l'année 2014 a été marquée par l'installation de réacteurs prototypes industriels de CVD thermique, dont l'un mis à disposition par le CEA.

Le CRITT va également céder à l'UTT un équipement multi-technologies pour le développement de procédés hybrides PVD + PECVD.

Ces équipements d'élaboration doivent être complétés par des technologies de caractérisations fines des matériaux et des surfaces. Un tribomètre haute température sous lubrification, ainsi qu'un nano-indenteur, ont par exemple été mis en place en collaboration avec le CEA.

Les deux thèses en cours au laboratoire ont permis de maîtriser deux réacteurs plasma et de développer un partenariat universitaire.

III - Projets 2015-2018

L'antenne de l'UTT rentre dans sa seconde phase de développement. Pour la période 2015-2018, elle sera axée :

- sur la mise en place d'une deuxième formation,
- sur la croissance du laboratoire commun avec le commissariat à l'énergie atomique (CEA),
- sur le développement des relations avec le tissu industriel local, tant sur les aspects liés à la formation que sur les relations partenariales associées à la recherche.

a)L'enseignement

En ce qui concerne la branche « mécanique et matériaux », l'objectif principal est de stabiliser les effectifs à 30 étudiants en première année et d'optimiser le placement des apprentis dans le tissu industriel local (50 % en Champagne-Ardenne).

De nouveaux travaux pratiques seront proposés à l'antenne notamment dans le domaine de la diffraction des rayons X. Pour ce faire, l'acquisition d'une installation est prévue en 2015.

La deuxième voie de développement de l'offre d'enseignement est la mise en place d'une formation de techniciens supérieurs de haut-niveau dans les domaines de la mécanique et des matériaux, en proposant localement, à compter de septembre 2015, un cycle complet de licence (L1, L2, L3).

b)La recherche

Plusieurs objectifs sont clairement identifiés pour la période 2015-2018. Il s'agit notamment :

- de terminer la mise en place des moyens d'élaboration, en mettant notamment en place les deux réacteurs industriels de CVD thermique, d'en maîtriser l'utilisation et la maintenance,

- d'acquérir une installation de diffraction des rayons X et d'un microscope électronique à balayage de table,
- de mettre en place trois nouvelles thèses à partir d'octobre 2015 :
 - le développement d'une méthodologie de mesure des constantes élastiques des revêtements innovants en utilisant la technique d'excitations impulsionnelles (TEI),
 - l'installation d'un réacteur industriel MPA de dépôt par voie CVD thermique avec chlorurateur in-situ et le développement de revêtements pour des applications spécifiques au CEA,
 - la maîtrise de l'élaboration de revêtements de nitrures mixtes à base de titane et d'aluminium obtenus par CVD thermique à températures intermédiaires dans un réacteur industrie,
- d'établir des collaborations bilatérales avec les entreprises régionales, au-delà des contrats d'apprentissage.

IV – Financement de l'antenne nogentaise de l'UTT, par le GIP Haute-Marne, pour la période 2016-2018

L'UTT souhaiterait pouvoir continuer à inscrire son développement dans une vision à trois ans et propose au GIP de poursuivre son soutien dans un cadre triennal. Le GIP soutiendrait l'UTT par une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement d'un montant de 400 000 € maximum chaque année, le GIP étant destinataire, à chaque fin d'exercice, du bilan des actions menées.

L'engagement étant globalement supérieur à la délégation au comité exécutif de 200 000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Par six voix pour DECIDE

de se prononcer sur le soutien financier du GIP Haute-Marne à l'antenne nogentaise de l'UTT pour les trois années 2016, 2017 et 2018, et d'accorder une dotation d'un montant maximum de 400 000 € par an (soit 1 200 000 € au total) pour le fonctionnement et l'investissement de l'antenne nogentaise de l'UTT dont le budget prévisionnel est de 1 077 782 € par an (37 %).

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le

Chaumont, le 1 4 AVR. 2015

LE PRESIDENT

RECUALA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 16 AVR. 2015

	CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 mars 2015	N°15-02
OBJET:	Accès à la zone Syndièse du CEA - Aménagement de la massif boisé à Saudron	RD 175 entre la RD 60 et le

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

L'unité pilote Syndièse se situe sur une section de la RD 175 au nord-ouest de Saudron.

Cette partie de la RD 175 est insuffisamment dimensionnée pour un passage régulier de poids lourds à destination (amenée de bois) ou en partance de Syndièse (transport de gaz) ou de tout autre projet qui s'installerait à proximité directe du site du CEA.

Le conseil général en charge du réseau routier souhaite procéder à l'aménagement de la RD 175 entre la RD 60 au centre du village de Saudron et le massif boisé communal.

Pour ce faire, l'EPCI prévoit :

- L'élargissement de la chaussée à 6 m;
- La mise en œuvre d'une structure de chaussée afin d'assurer sa mise hors gel.

La structure de la chaussée nouvelle sera composée d'un enrobé coulé à froid en couche de roulement posé sur un ensemble de plusieurs couches de grave. Tous les accès existants seront rétablis.

Les travaux seront réalisés en grande partie hors circulation sur l'ensemble du projet avec maintien des accès riverains le temps des travaux.

L'assainissement routier est inexistant à ce jour. Le projet prévoit la récupération des eaux pluviales routières, par la collecte dans des fossés enherbés latéraux, afin de créer une décantation naturelle avant le rejet dans le ruisseau de l'Orge.

Le coût de l'aménagement est estimé à 2.083.333 € HT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par six voix pour DECIDE

au titre de l'action 15-28 "territoires les plus concernés – comité de haut niveau", d'acter une aide de 80%, dans la limite de 1.666.666 €, pour le projet d'aménagement de la RD 175, entre la RD 60 et le massif boisé à Saudron, estimé à 2.083.333 € HT et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du conseil général.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 1 4 AVR. 2015 LE PRESIDENT REÇU A LA PREFECT DE LA HAUTE-MAR DRGL - Finance

	CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 mars 2015	N°15-03
OBJET:	Conseil général – Travaux d'aménagement de l'avenue Turenn	ne à Langres

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

L'avenue Turenne se situe sur l'axe nord-sud de la traversée de Langres. Elle se poursuit au nord par l'avenue Jean-Ernest Darbot et dans sa partie sud par celle du 21^{ème} RI.

Connectée à la RN19, elle constitue l'artère principale qui supporte le flux du trafic entre les deux sorties de l'autoroute (Langres nord et Langres sud) et les convois exceptionnels, soit, au quotidien, plusieurs dizaines de milliers de véhicules (jusqu'à 1.700 pour certaines heures).

Sur le plan urbanistique, elle ne présente aucune cohérence.

La réhabilitation de la Citadelle en nouveau quartier urbain a obligé la ville à repenser ce ruban dans ses fonctions routières et d'amenée des réseaux secs et humides, mais également dans ses fonctions de lien social entre les différentes parties de la cité.

Les aménagements à réaliser répondront à plusieurs objectifs :

- faciliter les modes de déplacement doux en parallèle à la voie routière : continuité des bandes ou pistes cyclables entre la Place des Etats-Unis et la porte nord de la Citadelle ;
- sur le plan paysager, créer des lignes de plantation d'arbustes pour adoucir le paysage urbain, notamment le long de la grande barre de logements collectifs « Turenne » dont la longueur crée une tension visuelle;
- compenser l'urbanisme discontinu en complétant les plantations d'arbres de haute tige, pour améliorer la structuration visuelle de l'espace et l'embellir;
- optimiser le positionnement des arrêts de transport urbain, à des lieux qui permettent la création d'abris ;
- créer des stationnements vers les habitations et les commerces, mais sans transiger avec la continuité des bandes cyclables;
- créer des trottoirs respectant les normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, en les élargissant si nécessaire;
- refaire à neuf le parking devant les commerces situés face à la gendarmerie.

L'opération portant à la fois sur les domaines routiers départemental et communal, et compte tenu de l'expertise des services techniques du conseil général, la mairie de Langres a souhaité que le Département assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de cette opération.

Le coût estimé du projet s'élève à 954.600 € HT.

Les financeurs publics sont :

Organisme	Montant	Taux
Etat	401 935	42%
Ville de Langres	75 365	8%
GIP	286 380	30%
Maître d'ouvrage	190 920	20%
Total	954 600	100%

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par six voix pour DECIDE

au titre de l'action 15-40 "Programmes routiers stratégiques", d'acter une aide de 30%, dans la limite de 286.380 €, pour le projet d'aménagement de l'avenue Turenne à Langres, estimé à 954.600 € HT et réalisé sous maîtrise d'ouvrage du conseil général.

RESULTAT DU VOTE: A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission | Chaumont, le au Commissaire du Gouvernement, le

1 4 AVR. 2015 LE PRESIDENT

REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

LE 16 AVR. 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 mars 2015		N°15-04
OBJET:	Réseau de chaleur de Saint-Dizier	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

La Ville de Saint-Dizier a confié à la société COFELY Services, dans le cadre d'une délégation de service public, l'installation d'une chaudière biomasse et d'un réseau de chaleur à Saint-Dizier.

Le futur réseau de chaleur alimentera le quartier du Vert-Bois comprenant les logements de l'office public de l'habitat ainsi que de nombreux bâtiments et équipements publics. Le raccordement de quelques nouveaux abonnés va engendrer plusieurs extensions structurantes au réseau de chaleur : des logements privés, des logements de l'office d'HLM, le centre nautique, le centre hospitalier Geneviève de Gaulle, le collège Anne Frank et le lycée Saint Exupéry, ainsi que le quartier de Gigny et l'hôpital André Breton.

Le process bois sera d'une puissance totale de 11 000 kW, composé de deux chaudières biomasse (l'une de 6 600 kW, l'autre de 3 400 kW) et d'un condenseur de 1 000 kW. La biomasse doit pouvoir couvrir 77 % des besoins totaux en énergie.

En période hivernale, les deux chaudières bois assureront la base, les chaudières gaz actuelles du Vert-Bois venant en appoint/secours. En période estivale, la chaufferie gaz du Vert-Bois assurera la production.

Le réseau de chaleur à créer s'étendra sur 6 kml et desservira 86 sous-stations ainsi que le réseau Gigny et l'Hôpital André Breton. Les besoins énergétiques sont estimés à 73 634 MWh pour une puissance souscrite de 38 756 kW.

La ressource bois, entièrement composée de plaquettes forestières, proviendra de fournisseurs locaux (VALOBOIS, BOA-JA3C, CORIA Energie, DP Bois) dans un périmètre de 80 km autour de Saint-Dizier.

Le coût des travaux est estimé à 13 816 456 € HT.

L'objectif de couverture des besoins totaux en énergie par la biomasse doit pouvoir atteindre 77 %. En conséquence, le GIP Haute-Marne, qui n'a compétence que sur les réseaux de chaleur biomasse, applique une réduction de la base de calcul à hauteur de 77 % du coût total de 13 816 456 € HT, soit 10 638 671 € HT. L'aide sera notifiée et liquidée sur la base du coût global de l'opération.

Le plan de financement prévisionnel s'établit donc comme suit :

Financeur	Montant de l'aide	Taux global
ADEME	3 400 000 €	25 %
GIP Haute-Marne	2 127 734 €	15 %
COFELY Services	8 288 722 €	60 %
TOTAL	13 816 456 €	100 %

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par six voix pour DECIDE

au titre de l'action 15-05 "production d'énergie à partir de la biomasse - privé", de se prononcer sur une intervention du GIP Haute-Marne dans le cadre de l'installation d'une chaudière biomasse et d'un réseau de chaleur à Saint-Dizier, portée par COFELY Services, à travers un financement limité à 2 127 734 €, représentant 15 % du montant total des travaux de 13 816 456 € HT (soit 20 % de la base de calcul).

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Chaumont, le 1 4 AVR. 2015 LE PRESIDENT	RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE		
		Chaumont, le	

REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

LE 16 AVR. 2015

	CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 16 mars 2015	N°15-05
OBJET:	Unités de méthanisation du GAEC de l'Ecluse à Hâcourt et du C Soulaucourt-sur-Mouzon – Réexamen	GAEC Morlot à

Nombre de membres en exercice	8
Présents	4
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	6
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	2
N'ont pas participé au vote	0

Le groupement a été sollicité dans le cadre de deux projets de création d'unités de méthanisation: l'un par le Gaec de l'Ecluse à Hâcourt et l'autre par le Gaec Morlot à Soulaucourt-sur-Mouzon.

Ces projets allient le retraitement des déchets agricoles avec la production d'énergie électrique et de chaleur et d'engrais plus facilement assimilables par les cultures.

Le procédé conduit à une amélioration de l'impact environnemental des exploitations (limitation de risques de lixiviation de l'azote, de production de gaz à effet de serre), des intérêts économiques (azote généré plus facilement assimilable par les cultures, moins d'intrants organiques de synthèse, revente d'énergie produite) et un intérêt territorial (création d'emploi, désodorisation des effluents).

Les objectifs des porteurs de projets sont de :

- sécuriser les revenus de l'exploitation et rentabiliser la main d'œuvre,
- produire de l'électricité et de la chaleur à partir de ressources renouvelables,
- inscrire l'exploitation dans une démarche environnementale,
- désodoriser les effluents d'élevage.

Gaec de l'Ecluse à Hâcourt

L'exploitation agricole est en système polyculture-élevage, avec une production laitière et une production de viande bovine. Elle associe deux associés exploitants et une salariée à mi-temps. La méthanisation permettra de créer un emploi supplémentaire.

La surface agricole utile de 346 ha comprend 135 ha de culture (blé, colza, orge de printemps), 40 ha de maïs fourrage et 171 ha de prairie permanente. L'activité élevage comporte 150 vaches laitières, 70 taurillons et 140 bovins d'engraissement.

La chaleur produite permettra de :

- maintenir les ouvrages de fermentation à 38°C.
- chauffer les bassins de l'atelier de spiruline (micro-algue commercialisée comme complément alimentaire en raison de sa richesse en minéraux et en vitamines).

Le projet reçoit le soutien du fonds régional environnement climat (FREC) et de l'ADEME respectivement pour 61.000 € et 139.000 €. Avec ces aides le temps de retour sur investissement est de 6,8 ans (source ADEME).

Gaec Morlot à Soulaucourt-sur-Mouzon

L'exploitation agricole est en système polyculture-élevage, avec une production laitière et une production de viande bovine. Elle associe quatre associés exploitants dont un jeune agriculteur.

La surface agricole utile d'environ 355 ha comprend 100 ha de cultures (céréales, maïs, fourrage) et 250 ha de prairie permanente. L'activité de l'exploitation comprend également une partie élevage : 120 vaches laitières, 70 vaches allaitantes et 80 taurillons engraissés par an.

La chaleur produite permettra de :

- maintenir les ouvrages de fermentation à 38°C,
- sécher du foin et des céréales,
- sécher du digestat solide,
- chauffer l'eau chaude sanitaire de l'élevage (salle de traite et atelier).
- chauffer le bâtiment des veaux,
- chauffer quatre maisons d'habitation.

Le projet reçoit le soutien du fonds régional environnement climat (FREC) et de l'ADEME respectivement pour 45.000 € et 105.000 €. Avec ces aides le temps de retour sur investissement est de 6,5 ans (source ADEME).

Par délibération en date du 1^{er} décembre 2014, le conseil d'administration du GIP Haute-Marne s'est prononcé sur l'attribution des aides suivantes :

- 4 % dans la limite de 50 000 € en faveur du projet d'unité de méthanisation du Gaec de l'Ecluse à Hâcourt dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1 122 304 € HT,
- 4 % dans la limite de 50 000 € en faveur du projet d'unité de méthanisation du Gaec Morlot situé à Soulaucourt-sur-Mouzon dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1 200 903 € HT.

Ces deux projets devaient bénéficier, initialement, de fonds FEADER qui n'ont pu être mobilisés. C'est la raison pour laquelle il est proposé au conseil d'administration de porter à 100 000 € la participation financière du GIP Haute-Marne à chaque projet.

Le plan de financement prévisionnel serait dorénavant le suivant :

	ECLUSE		MORLOT		
	Montant	Taux	Montant	Taux	
FREC (Région)	61 000	5 %	45 000	4 %	
ADEME	139 000	12 %	105 000	9 %	
GIP	100 000	9 %	100 000	8 %	
Total subventionnable	1 122 304		1 200 90	3	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION par six voix pour DECIDE

d'accorder une aide de :

- 9 % dans la limite de 100 000 € au projet d'unité de méthanisation du Gaec de l'Ecluse à Hâcourt, dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1 122 304 € HT,
- 8 % dans la limite de 100 000 € au projet d'unité de méthanisation du Gaec Morlot situé à Soulaucourt-sur-Mouzon, dont l'assiette de subvention est arrêtée à 1 200 903 € HT.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE		0045	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission	Chaumont, le	1 4 AVR. 2015	
au Commissaire du Gouvernement, le		LE PRESIDENT	
		REÇU A LA PREDE LA HAUTE I	ECT MAR
		LE 16 AVR. 2	015